

# L'Écho Chapellois



## E dito

Ce numéro de l'Écho Chapellois est le premier depuis début janvier et le premier de ce nouveau mandat municipal.

Le 26 mai, le Conseil Municipal a été installé et le 2 juin, les adjoints et les conseillers municipaux ont été installés dans leurs fonctions.

Avec l'allègement des conditions de confinement, notre bourg revit mais nous devons rester vigilants tout en reprenant l'action municipale pour, à notre niveau, par nos investissements, relancer l'économie.

Pour les commerces qui n'ont pas pu rester ouverts pendant deux mois, soyons nombreux à leur réserver nos achats. C'est important pour le dynamisme de notre Commune.

Soyons raisonnablement optimistes pour qu'en septembre, la situation soit la plus normale possible.

Prenez soin de vous.  
Le Maire

## N ouveau !



Dans le cadre de Bouëxic Accueil, le projet de créer un atelier de couture intergénérationnel est en réflexion (un sénior + un ado, un parent et un enfant, ou seul(e)...).

Il pourrait avoir lieu le Mercredi après-midi de 14h30 à 16h30, une à deux fois par mois. Il s'adresserait à tous de 7 à .... Les machines à coudre seraient mises à disposition et l'atelier serait encadré par un professionnel, à la salle des fêtes.

Si cela peut vous intéresser, merci d'appeler la mairie. Avant votre engagement définitif, nous vous ferons parvenir les conditions financières. Réponse souhaitée **pour le 8 juillet au plus tard**.

Numéro 120  
Juin 2020

## SOMMAIRE

- Edito
- Présentation du Conseil Municipal et des commissions. P 2 à 4
- Vie Municipale P 5 à 12
- Initiative Citoyenne P 13
- Vie Intercommunale P 14
- Vie Culturelle et Vie Economique P 15 à 16
- Associations P 17 à 18
- Développement Durable P 19
- Mémento Vie Pratique P 20

# P résentation du Conseil Municipal.



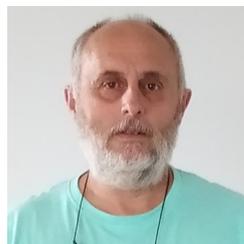
Mr MORAZIN Roger

Maire



Mme LEBRET Louissette

1ère adjointe  
Affaires sociales et scolaires. Gestion du cimetière



Mr CHAUDAGNE Michel

2ème adjoint  
Urbanisme – Assainissement – Syndicat des eaux – Smictom - Bassin versant de l’Aff au GBO.



Mme RUAULT-DUBORD

Marie-Claire  
3ème adjointe  
Finances –  
Gestion du personnel.



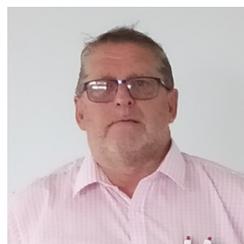
Mr SOULAIN Franck

4ème adjoint  
Voirie – Bâtiments communaux



Mme BERNARDIN CORBES

Emilie - Conseillère déléguée  
Relations avec la Communauté de Communes.



Mr BOUET Jean-Yves

Conseiller délégué -  
Communication et vie associative



Mme LARCHER Ghislaine

Conseillère déléguée  
Centre Communal d’Action Sociale



Mr TESSIER David

Conseiller délégué  
Equipements sportifs



Mme DAX Florence  
Conseillère déléguée  
Bibliothèque municipale et développement culturel.



Mr GUEHO Fabrice

Conseiller délégué  
Aménagement et développement durable—Espaces verts



Mme TROUFFLARD

Morgane  
Conseillère déléguée  
Animation jeunesse et citoyenneté



Mr COUDRAIS Rémy  
Conseiller Municipal



Mme PERON Virginie  
Conseillère municipale



Mr GADONNEIX Serge  
Conseiller municipal



# Liste des différentes commissions.

- Désignation des délégués des Conseils Municipaux aux Comités des syndicats intercommunaux et aux commissions communales.
- Représentations : désignation des délégués des Conseils Municipaux aux Comités de syndicats intercommunaux.

## 1 - SIGEP

Objet : Gestion de la piscine de Guer

2 délégués titulaires : MORAZIN Roger – LEBRET Louissette

2 délégués suppléants : RUAULT DUBORD Marie-Claire – SOULAINNE Franck

## 2 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – VALLONS DE HAUTE BRETAGNE

Objet : Gestion des compétences déléguées par les Communes

2 délégués suite aux élections municipales du 15 Mars 2020 :

MORAZIN Roger – BERNARDIN CORBES Emilie

## 3 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

BERNARDIN CORBES Emilie - BOUET Jean-Yves - LARCHER Ghislaine – COUDRAIS Rémy – PERON Virginie

## 4 – SYNDICAT D'ELECTRIFICATION 35

Objet : Gestion des travaux et maintenance d'électrification de la Commune

1 délégué : - CHAUDAGNE Michel

## 5 – Conseil d'Ecole

Objet : Instance de relations avec les enseignants et des parents d'élèves élus

1 délégué : - LEBRET Louissette

## 6 – Délégué Défense

1 délégué : -BOUET Jean-Yves

## Les Commissions :

Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Personnel : Rédaction fiche de poste – Emploi du temps – Gestion des congés – Evaluation Remplacement et recrutement – Optimisation des moyens humains .

RUAULT DUBORD Marie-Claire : Présidente

PERON Virginie, TROUFFLARD Morgane.

Finances : Préparation du budget – Suivi des dépenses et recettes.

RUAULT DUBORD Marie-Claire : Présidente

BERNARDIN-CORBES Emilie, GADONNEIX Serge, GUEHO Fabrice.

**Appel d'Offres** : Le Maire + 3 membres titulaires : RUAULT-DUBORD Marie-Claire, BERNARDIN-CORBES Emilie, GADONNEIX Serge  
3 membres suppléants : GUEHO Fabrice, LARCHER Ghislaine, TROUFFLARD Morgane.

**Voirie – Bâtiments – Matériels** : Suivi de l'état des routes – Préparation des éléments décisionnels – Fau-chage – Surveillance des bâtiments – Gestion des rénovations.  
SOULAINÉ Franck : Président  
COUDRAIS Rémy, GUEHO Fabrice, LARCHER Ghislaine.

**Communication** : Écho chapellois – Site internet : évolutions ...  
BOUET Jean-Yves : Président  
DAX Florence, TESSIER David.

**Vie associative** : Gestion des besoins particuliers – Subventions.  
BOUET Jean-Yves : Président  
DAX Florence, TESSIER David.

**Affaires scolaires** : Suivi au quotidien – Équipement de l'école.  
LEBRET Louisette : Présidente  
PERON Virginie, TROUFFLARD Morgane.

**Urbanisme** : Suivi des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme, des permis de construire, du lotissement du Pont-es-Frères – Spanc  
CHAUDAGNE Michel : Président  
COUDRAIS Rémy, LARCHER Ghislaine

**Aménagement et espaces verts** :  
GUEHO Fabrice : Président  
LEBRET Louisette, TESSIER David.

**Citoyenneté – Jeunesse** :  
TROUFFLARD Morgane : Présidente  
BOUET Jean-Yves – PERON Virginie

**Assainissement – Réseaux** : Suivi du dossier d'affermage avec la Saur – Gestion des réseaux – Assainis- sement – Eau – Téléphone et haut débit – Éclairage public.  
CHAUDAGNE Michel : Président  
BERNARDIN CORBES Emilie, COUDRAIS Rémy, LARCHER Ghislaine.

**Equipements sportifs.**  
TESSIER David : Président  
GUEHO Fabrice

**Bibliothèque municipale et développement culturel**  
DAX Florence : Présidente  
BOUET Jean-Yves, LEBRET Louisette, TROUFFLARD Morgane

**Retrouvez l'ensemble de ces commissions sur le site de la commune**  
**[www.lachapellebouexic.fr](http://www.lachapellebouexic.fr)**  
**Rubrique : Vie Municipale / Le Conseil Municipal / Les Commissions communales.**

# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 26 Mai 2020

### Décision concernant le vote à huis clos (article L2221-18 du CGCT).

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L 2221-18, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos pour des raisons de sécurité sanitaire (mesures de précautions et de distanciation) dans le cadre de la pandémie de COVID 19. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Pouvoir : 0
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de se réunir à huis clos.

### Délibération fixant le nombre des adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2 ;  
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

### Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et de 4 Adjoints.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire sortant qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mr MORAZIN Roger, Mme LEBRET Louisette, Mr CHAUDAGNE Michel, Mme RUAULT-DUBORD Marie-Claire, Mr SOULAIN Franck, Mme BERNARDIN-CORBES Emilie, Mr BOUET Jean-Yves, Mme LARCHER Ghislaine, Mr TESSIER David, Mme DAX Florence, Mr GUEHO Fabrice, Mme TROUFFLARD Morgane, Mr COUDRAIS Rémy, Mme PERON Virginie, Mr GADONNEIX Serge dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur MORAZIN Roger le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme TROUFFLARD Morgane.

Le Conseil Municipal a désigné pour assesseurs : Mme BERNARDIN-CORBES Emilie, Mr GUEHO Fabrice.

### Election du Maire Premier tour de scrutin

Le Président après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
  - nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
  - nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du Code électoral) : 0
  - nombre de suffrages blancs (art L 65 du code electoral) : 0
  - nombre de suffrages exprimés : 12
  - majorité absolue : 7
- a obtenu : - Mr MORAZIN Roger : douze voix : 12

Mr MORAZIN Roger ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le nombre d'adjoints soit de 4.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Considérant que la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC décompte plus de 1 000 habitants, Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L2122-4 et L2122-7 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

### Election des adjoints

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger à l'élection des adjoints au scrutin de liste.

#### Premier tour du scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
  - nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
  - nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du Code électoral) : 0
  - nombre de suffrages blancs (art L 65 du code electoral) : 0
  - nombre de suffrages exprimés : 12
  - majorité absolue : 7
- a obtenu la liste de Mme LEBRET Louise : douze voix : 12.

Ont donc été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme LEBRET Louise.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tel qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Ont donc été proclamés adjoints au Maire :

- Mme LEBRET Louise
- Mr CHAUDAGNE Michel
- Mme RUAULT-DUBORD Marie-Claire
- Mr SOULAIN Franck

### Désignation de conseillers municipaux délégués : information.

Dans le cadre de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de nommer les conseillers municipaux délégués suivants :

- Mme BERNARDIN-CORBES Emilie
- Mr BOUET Jean-Yves
- Mme LARCHER Ghislaine
- Mr TESSIER David
- Mme DAX Florence
- Mr GUEHO Fabrice
- Mme TROUFFLARD Morgane

### Lecture de la charte de l'élu local.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Un exemplaire de cette charte est remis à chaque conseiller municipal.

## Dégradations nocturnes



Dans la nuit du 2 au 3 juin, un groupe d'une douzaine de jeunes a vandalisé du matériel municipal (barrière, range-vélo, panneaux de chantier...)

Un contact va être pris avec une société pour assurer une surveillance nocturne et appeler la gendarmerie et les services municipaux pour identifier ces fauteurs de troubles.

Le Maire,

## Transports scolaires



À compter de la rentrée 2020, la Région Bretagne met en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes. Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour le 1er et le 2e enfants transportés puis 50€ pour le 3e. La gratuité s'appliquera à partir du 4e enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90€ pour être transportés en car et paieront 120€ pour être transportés en train. Suite à la pandémie du COVID 19 et au ra-

lentissement d'un grand nombre d'outils de production, la Région Bretagne a dû prendre des mesures exceptionnelles afin de préparer au mieux la rentrée scolaire.

Comment s'inscrire :

Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021 devront s'effectuer exclusivement en ligne sur le site <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>

En complément de cette offre de transport scolaire, la Région Bretagne devrait proposer dans le courant du mois de septembre 2020, à tous les jeunes bénéficiant de l'abonnement scolaire, l'option « Scolaire + » permettant pour 80€ supplémentaires par an d'accéder à l'ensemble des cars et des trains TER du réseau BreizhGo jusqu'au 6 juillet 2021 (en dehors des trajets effectués depuis ou vers l'établissement scolaire).

Enfin, afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne met en place un numéro unique et gratuit – le **02 99 300 300**.

# **F**onctionnement des Services Chapellois :

**Suite au déconfinement, quelques petits aménagements ont eu lieu concernant les différents services chapellois.**

## **Mairie :**

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 ainsi que les samedis des semaines impaires de 9h00 à 12h00.

Nouvelles conditions d'accès à la Mairie :

Vous pouvez vous rendre directement à la mairie (uniquement le matin). Il vous faudra frapper à la porte ou nous téléphoner au 02.99.92.01.15 afin de nous prévenir de votre présence. Attendre à l'extérieur qu'un agent vienne à votre rencontre. Nous vous recommandons de bien vouloir vous munir d'un masque.

En complément du matin des permanences téléphoniques ont lieu les après midis : lundi, mardi, jeudi, de 13h15 à 17h30.

## **Agence Postale :**

L'agence postale est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Conditions d'accès : Une seule personne à l'intérieur de l'agence. Nous vous recommandons de venir avec un masque et votre stylo.

## **Ecole :**

### **Parkings :**

Les parkings habituels de l'école sont fermés et transformés en espaces de cour afin que les groupes classes ne se mélangent pas. La Rue du Rocher est barrée. Le Parking de la mairie est réservé aux enseignants et aux personnels. Les parents peuvent se garer Rue de la Mairie ou Place de l'église. Les enfants sont accueillis près de la salle de motricité.

Aucune entrée possible (Rue de Rennes). Un grand espace autour de cet accueil permet aux parents d'attendre en gardant ses distances.

### **Accueil des enfants :**

Les parents ne peuvent pas entrer dans les espaces-cours, ni dans l'école sauf demande de rendez-vous faite par mail à la directrice ou aux enseignants. Les enfants sont pris en charge à une seule entrée (près de la salle préfabriquée).

### **Restauration scolaire :**

Les repas sont préparés à l'école afin de respecter toutes les conditions sanitaires de préparation, d'éviter les apports de l'extérieur et les risques de la période chaude à venir.

La salle de restauration est réaménagée et une augmentation du nombre des services prévus en fonction du nombre d'inscrits.

### **Garderie :**

Les horaires sont inchangés et nous communiquerons aux parents, en fonction des inscriptions, les conditions de dépôt et de reprise. La mairie a équipé les enseignants et le personnel des masques, gel, gants.

Nous avons commandé des visières, des thermomètres frontaux, des séparateurs de tables.

### **Moyens humains :**

Les emplois du temps du personnel sont revus pour permettre l'accueil des enfants dans 4 lieux en fonction des classes (Hall d'entrée : 2 classes, portail cour près du restaurant scolaire : 2 classes, portail Rue de Rennes : 2 classes (des barrières sont disposées le long de la rue). Parking école : 1 classe. Les toilettes, poignées... sont nettoyées très régulièrement avec un produit virucide.

**Bibliothèque Municipale et cyberspace** : Rendez vous en page 15 et 16 de cet Echo Chapellois

# Un nouveau responsable des Services Techniques.

## Maxime JOLLY, nouveau responsable des Services Techniques

**Vous l'avez sans doute aperçu ou rencontré sur la commune, Maxime Jolly, 33 ans, dirige les services techniques municipaux depuis le 16 avril 2020.**

Maxime, est titulaire d'un bac professionnel en travaux paysagers et en aménagement espace rural doublé d'un CAP de conducteur d'engins.

Son parcours professionnel l'a tout d'abord conduit à travailler pendant 13 ans dans le terrassement routier puis pour la commune de Brie près de Janzé durant un an et demi.

Maxime, a été recruté le 16 avril en qualité de responsable des services techniques municipaux, avec pour principale tâche la gestion et l'organisation de l'équipe, ainsi que la préparation et la présentation des budgets, des devis aux élus et le suivi des travaux sur la commune.

Il devra également mettre la main à la pâte pour les travaux d'entretien courants (espaces verts, école, propreté des rues) sans oublier la gestion du matériel.

Maxime, apportera son avis et son expérience sur l'aménagement paysager tout en respectant l'engagement de la commune dans la démarche Zéro phyto et de limitation de la consommation de l'eau d'arrosage. Une activité qui intéresse particulièrement le nouveau responsable qui se déclare volontiers « **Très heureux, dans ses nouvelles fonctions.** »

Maxime JOLLY a été embauché pour pallier notamment, au congé maladie de Mr RAVET Patrick depuis mai 2019. A ce jour, Mr Loïc COURTEL travaille à mi-temps, Mr BOUGAULT Didier à 28/35ème, Mr Patrick RAVET pourrait reprendre à mi-temps.

Avec cette feuille de route bien chargée et ce travail aux multiples facettes, Maxime, nous permettra peut-être de voir la commune rejoindre le club des villes et villages Fleuris.



# Recensement militaire



Tous les jeunes **nés entre AVRIL et JUIN 2004** doivent se faire recenser **avant le 30/06/2020**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Tous les jeunes **nés entre JUILLET et SEPTEMBRE 2004** doivent se faire recenser **avant le 30/09/2020**.

**Contact : ☎ 02.99.92.01.15** Plus d'infos sur [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc)

## Pendant le confinement...

Dès le début du confinement le 17 Mars, la Commune s'est mise en situation, permettant de maintenir les services minimum nécessaires à la population :

- Ouverture tous les jours d'un accueil téléphonique, chaque matin, à la mairie.
- Ouverture de l'agence postale quelques matins par semaine.
- Maintien d'une présence dans les services techniques.
- Information sur le site Internet et sur l'application Panneau Pocket.
- Informations mises à jour aux commerçants, artisans à propos des aides possibles.
- Commandes de masques, matériels nécessaires au travail des employés municipaux.
- Mise en place d'un appel téléphonique à toutes les personnes de plus de 70 ans.
- Constitution d'un stock de nourriture (1500 €) en prévision d'éventuelles situations difficiles à la demande d'assistantes sociales. Le non consommé sera servi au Restaurant scolaire.
- Préparation de l'ouverture de l'école pour accueillir des enfants de personnel soignant. Les enseignants de l'école et des membres du personnel ont assuré chaque jour une présence.
- Préparation du retour de l'ensemble du personnel des services administratifs, de l'agence postale, des services techniques, de l'école.
- Don, en début de confinement, de masques aux infirmières de la commune, à un des médecins de Val d'Anast, aux commerçants, à une assistante maternelle sur sa demande.

Merci à TOUS et à mes collègues Louissette LEBRET, Michel CHAUDAGNE et Eric LARCHER (pour la voirie) qui ont assuré ces missions.

## Des masques !

Qu'avons-nous commandé, reçus ou pas ?

- 120 masques tissus pour le personnel de la Commune et les enseignants : tous livrés.
- 1 500 masques jetables fournis par le Conseil Départemental pour le personnel municipal (à ce jour 3 juin 2020, seuls 500 ont été reçus).
- 500 masques chirurgicaux : reçus.
- 200 visières : reçues.
- 6 Hygiaphones pour les services : reçus.
- 6 thermomètres frontaux : reçus.
- 60 séparateurs de tables pour le restaurant scolaire : reçus.
- 1 000 masques tissus par l'Association des Maires de France : pas reçus à ce jour.

Nous en ferons un bilan financier lorsque les aides apportées par le Département, la Communauté de Communes, l'État seront connues précisément.

En conclusion, beaucoup de matériel qui a servi ou qui servira selon la durée de cette épidémie.

Nous n'avons pas distribué de masques en tissu (pas d'ateliers citoyens) ou pas reçu. Le Conseil Municipal du 2 juin a souhaité garder les masques en tissu au profit de situations d'urgences ou particulières qui nous seraient signalées.

Le salon de coiffure et le Bar Tabac assurent la vente de masques en tissus.



# Zoom sur le travail des agriculteurs.



Y'a plus de saison !

Il a fait sec cet été ! Il pleut sans arrêt depuis octobre ! Et en plus, on a déjà eu des gelées matinales avant même la Saint Catherine ! Décidément y'a plus de saison ! Et pourtant les agriculteurs doivent composer avec la nature et terminer les ensilages de maïs, battre les derniers grains pour certains et semer les céréales pour avoir suffisamment de paille et de nourriture pour les animaux. L'hiver approche, nous voici au temps du semis des blés et des orges quand la météo le permet. Sur la route, on croise donc des tracteurs, des séneurs, des pulvérisateurs...

et parfois tard le soir ou tôt le matin profitant des conditions les plus favorables pour intervenir sur les cultures ! Et le calendrier est contraignant pour les agriculteurs. Certains champs ne peuvent être désherbés qu'à l'automne car le tracteur ne pourra rentrer à nouveau dans la parcelle avant fin mars en raison des pluies hivernales.

A côté de l'élevage, c'est un autre champ de compétence que les agriculteurs mettent en pratique. Pour nourrir leur troupeau et assurer leur revenu, ils cultivent du maïs, de l'herbe, des céréales, des protéagineux. Ces cultures nécessitent chacune une attention particulière et des pratiques adaptées. Selon les cultures, les agriculteurs utilisent des matériels différents pour nourrir leurs terres ou bien les désherber.

A l'inverse, un même matériel peut servir à plusieurs utilisations : un pulvérisateur peut servir à lutter contre les mauvaises herbes ou à la protection des plantes mais aussi à leur apporter des éléments nutritifs.

Donc si vous entendez, un peu de bruit ou voyez des lumières dans les champs tôt le matin ou tard le soir, c'est que les conditions optimales (absence de vent et hydrométrie) sont réunies pour gagner en efficacité.

D'ailleurs à l'avenir, les agriculteurs travailleront de plus en plus la nuit pour réaliser les traitements phytosanitaires.

C'est en effet à ce moment là que le taux d'hydrométrie est le plus élevé, ce qui permet de diviser par quatre les doses de produit.

Le travail la nuit s'inscrit donc dans une démarche environnementale.

Anne COURTOIS-Chambre d'Agriculture de Bretagne.

# Un mot de riverains sur notre site internet.

*« Bonjour, après une récolte assez incroyable sur le bord de route menant du centre jusqu'à la boucherie, il semble qu'un buveur de canette bière 8/6 ne sache pas ce qu'est une poubelle... Nous avons, sur 300 mètres, ramassé plus de 10 canettes.*

*Est-ce envisageable de sensibiliser à travers un article sur l'écho chapellois ou mieux (encore faut-il que cette personne ouvre les yeux) prévoir l'installation d'une poubelle ? Kattel et Mathieu ».*



La proposition de poubelles est naturelle mais nous avons dû en supprimer de nombreuses car des poubelles « sauvages » y étaient déposées.

Merci en tout cas, à ces citoyens.

## Coupure d'électricité



Enédis nous informe d'une coupure de courant pour travaux

**le vendredi 26 juin 2020  
de 14h00 à 15h30.**

Sont concernés les habitants des villages suivants :

- La Boutinais
- 10 et 15 La Gommerais
- Les Landes du goulet
- La Prunçais
- Le Prequerat
- La Boussais
- 1-9-15 La Croix du goulet
- 15 La Hirlais
- 12 La Pichais

## Carte d'identité et passeport.



PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

A l'approche des vacances, pensez à vérifier la validité de vos papiers d'identité.

Rappel : Les pré-demandes de titre d'identité, ou de renouvellement doivent se réaliser sur le site [ants.fr](http://ants.fr)

Vous devez ensuite prendre rendez vous auprès d'une mairie équipée du dispositif de recueil des demandes. La liste est consultable à l'adresse suivante:

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>

Mairies les plus proches : Val d'Anast, Guichen, Guipry-Messac.

## Espace Renov'Habitat.

Avant de vous lancer dans vos travaux, pensez à contacter l'Espace Renov' Habitat, un service public ouvert à tous sans conditions de ressources.



Espace **Réno**' Habitat

*Pays des Vallons*  
DE VILAINE

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Espace Renov' Habitat s'est adapté pour maintenir son activité et continuer à aiguiller les particuliers dans leurs projets de travaux. Afin de respecter les préconisations sanitaires, nous privilégions exclusivement les contacts par téléphone et par mail pour répondre aux questions des porteurs de projet.

L'accueil téléphonique au **02 99 57 02 20** reste quant à lui ouvert à partir de **8h30 et jusqu'à 18h30** du **lundi au vendredi, et de 9h30 à 11h30 le samedi.**

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr](http://www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr)**

Nous avons décidé d'ouvrir une nouvelle rubrique dans l'écho chapellois : « Initiatives citoyennes ». Cette rubrique va permettre de saluer des chapellois qui ont pris l'initiative de réaliser un geste citoyen, de rendre service.... Si vous souhaitez nous parler d'un événement ou d'une personne qui, elle aussi, a œuvré pour la Commune, n'hésitez pas, envoyer nous un mail à [lindalelay@gmail.com](mailto:lindalelay@gmail.com).

### Ils ont mis à profit le confinement pour réaliser un acte citoyen



Sibylle et Cyprien COGAN, respectivement âgés de 19 et 15 ans, ont profité de la période de confinement pour débroussailler et nettoyer la Croix de chemin, du secteur du lieu-dit de l'Inerand. Une action décidée de leur propre chef, sans en parler à personne.

« Pour Sibylle et Cyprien, c'est important de préserver, entretenir et valoriser le patrimoine local. » explique Isabelle COGAN, mère des deux adolescents. Munis d'outils divers trouvés dans le garage ou même dans la cuisine pour défricher et nettoyer la croix, ils ont réalisé cette tâche en deux jours consécutifs avec comme simple motivation, le fait de prendre soin de ce qui se trouve autour de soi.

**Bravo à tous les deux pour cette belle initiative !**

#### La croix de chemin :

Cette croix de chemin, qui date de la fin du 19<sup>ème</sup> ou début du 20<sup>ème</sup> siècle, réalisée en granit, est située entre la route départementale et la route du mariage, du foulon. Elle provient, sans doute, d'une offrande faite en demande d'une grâce ou en remerciement d'une grâce obtenue à l'issue sans doute d'un vœu formulé.



Initiatives citoyennes

# Frelons asiatiques



Rappel concernant la destruction des nids de frelons asiatiques.

Procédure :

- 1 - Contacter la mairie.
- 2 - Appel de la mairie auprès du FGDON 35.
- 3 - La FGDON mandate une des 3 entreprises référencées.
- 4 - L'intervention est réalisée et la facture envoyée directement auprès de Vallons de Haute Bretagne Communauté

# L'outil en main



L'Outil en Main Val d'Anast a ouvert ses premiers ateliers à la rentrée scolaire 2019/2020, au 14, rue du Rotz à Maure de Bretagne.

Les enfants de 9 à 14 ans inscrits, sont initiés à la pratique de métiers manuels par des bénévoles expérimentés le mercredi après-midi. Les enfants peuvent, par des gestes simples et avec de vrais outils s'initier à la pratique de métiers manuels et auront ainsi le plaisir de remporter leurs propres ouvrages.

Plusieurs activités sont proposées : art floral, couture, travaux manuels, couverture/zinguerie, cuisine, mécanique auto, menuiserie, électricité/plomberie, maçonnerie.

Vous pouvez, dès maintenant, inscrire vos enfants pour la prochaine rentrée scolaire. N'hésitez pas à consulter la page facebook de notre association : <https://www.facebook.com/loutilenmainvaldanast>

**Pour tout renseignement complémentaire : 06 03 61 09 94 ou 06 87 01 21 38**  
[oenvaldanast@gmail.com](mailto:oenvaldanast@gmail.com)



Vie Intercommunale

# Bibliothèque municipale : réouverture en drive

## réervations

### MODE D'EMPLOI \* DRIVE

Pour effectuer vos recherches : [bibliothequesdesvallons.fr](http://bibliothequesdesvallons.fr)  
\* ne pas mettre «(www)»

permanences téléphoniques du mardi au vendredi de 15h à 18h

- 1 Recherchez les documents souhaités à l'aide de la barre de recherche et filtrez les résultats en sélectionnant «LA CHAPELLE-BOUËXIC» en médiathèque actuelle
- 2 Cliquez sur le titre du document pour vérifier sa disponibilité : le document doit être «en rayon» à La Chapelle-Bouëxic.
- 3 Notez les titres des documents + les auteurs et également les cotes. Vous pouvez réserver 5 documents par carte (tous supports confondus).
- 4 Téléphonnez-nous aux horaires de permanences téléphoniques, envoyez-nous un mail ou utilisez votre compte-lecteur\* pour finaliser la réservation.  
\*Cette dernière solution doit être mise en place à partir du jeudi 14 mai par notre fournisseur. Sous réserve de fonctionnement.
- 5 La bibliothécaire vous confirme vos réservations et convient avec vous d'un créneau horaire pour le retrait.

bibliothèque municipale de La Chapelle-Bouëxic  
[bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)  
02 99 92 05 71

## MODE D'EMPLOI \* DRIVE

### retrait

sur rendez-vous du mardi au vendredi de 16h à 18h le samedi de 10h30 à 12h30

Consigne sanitaire  
Masque obligatoire

### UNE FOIS A L'INTÉRIEUR

Lavage des mains aux sanitaires

Vous n'avez pas accès aux documents dans la médiathèque

Charlotte est là pour vous accueillir

Vous déposez vos retours sur un chariot : ils seront mis 10 jours en quarantaine.

Vous récupérez vos réservations qui vous attendent sur une table. Pensez à votre sac !

bibliothèque municipale de La Chapelle-Bouëxic  
[bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)  
02 99 92 05 71

# Espace Multimédia

Nous vous informons des conditions mises en place, afin de protéger au mieux chacun d'entre nous, dans le cadre de la pandémie du Covid-19.

**Le respect des règles sanitaires suivantes :**

- Port du masque obligatoire,
- Lavage des mains en entrant dans le cyberspace.

**Comment procéder :**

- Réservation d'un créneau d'une heure par mail [lindalelay@gmail.com](mailto:lindalelay@gmail.com) ou téléphone 02.99.92.05.71 (le matin). Ouverture de la cyberbase exclusivement pour les démarches administratives urgentes et la recherche d'emploi.

**Horaires d'ouverture : Lundi , mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h.**

En dehors de ces horaires vous pouvez joindre la Cyberbase de Val d'Anast (02.99.92.46.96). Ouverture : Mardi : 10h à 12h. Mercredi : 13h30 à 15h30. Vendredi : 17h00 à 18h30. Samedi : 10h à 12h



# Barbotin Paysages

Sébastien Barbotin, 34 ans, vient de reprendre l'entreprise Dagorn de Guichen qu'il a délocalisée à La Chapelle Bouëxic.



Sébastien Barbotin a débuté sa vie professionnelle, à Guichen, dans l'entreprise Dagorn, spécialisée dans le secteur d'activité des services d'aménagements paysagers.

En 2008, il valide sa formation avec un BTS « Aménagements paysagers » et remporte même le 3e prix de Bretagne en reconnaissance de plantes. Ensuite, il continue sa vie professionnelle dans cette même entreprise.

Depuis le mois de février, après le rachat et le transfert de l'entreprise Dagorn à La Chapelle Bouëxic, Sébastien Barbotin, propose des prestations diverses et variées : entretien et aménagement des espaces verts, tonte des pelouses, tailles des haies et des arbustes ...

**« Pour les travaux d'entretien des jardins, le client peut bénéficier d'un abattement fiscal de 50 %. »** Indique le jeune paysagiste. **Je suis à l'écoute du client et je travaille dans une démarche responsable sur le plan écologique. »**

Le paysagiste se déplace chez le client afin d'effectuer au préalable un devis gratuit et peut proposer ses services aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises.

**Renseignements : Barbotin Paysage Services, Impasse du Plat-d'Or,  
35330 LA CHAPELLE BOUËXIC ☎ : 02 99 42 51 73 ou 06 62 41 05 61**



**Retrouvez l'ensemble des commerçants et artisans  
de la commune :**

**Rendez vous sur le site internet de la mairie  
[www.lachapellebouexic.fr](http://www.lachapellebouexic.fr)  
Rubrique : Au quotidien / Commerces et artisans.**

# Anciens Combattants

## Une cérémonie du 8 mai en comité restreint.

C'est en comité très restreint que les anciens combattants de La Chapelle Bouëxic ont commémoré le 75e anniversaire de la victoire de 1945. Seules huit personnes étaient présentes pour respecter les mesures barrières. Après un hommage aux victimes de la



guerre, par Joseph BESCHU, président de l'association local des combattants prisonniers de guerre de l'Algérie, de Tunisie et Maroc, le maire a lu le message du Président de la République, avant de déposer une gerbe de fleurs, sous le regard de quelques passants.

## Changement au sein du bureau de l'association des Anciens Combattants.

Lors de l'assemblée générale du 27 janvier dernier, le bureau de l'association a été modifié :

- Président : Mr BESCHU Jo
- Vice-Président : Mr RAIMBAULT Jean
- Secrétaire : Mr FONTAINE Gilbert
- Secrétaire Adjoint : Mr GICQUEL Jean.
- Trésorier : Mr THOMAS Alain
- Trésorier Adjoint : Mr MANDON Marcel.

Merci à Mr RAIMBAULT Francis qui occupait le poste de secrétaire.



# US Chapelloise

L'U.S Chapelloise recherche des joueurs séniors ou vétérans ainsi que des encadrants d'équipe pour accompagner nos 2 équipes séniors et nos vétérans pour la saison 2020/2021.



Merci aux membres du bureau, coachs,

joueurs et arbitres et bien sur nos supporters pour cette fin de saison particulière.

Un grand merci à notre équipe A qui remonte en D3.

Si vous souhaitez nous rejoindre veuillez contacter **David Tessier** au **06.44.24.43.62**.

# Amicale Laïque

Le week-end théâtre de l'Amicale Laïque Chapelloise s'est déroulé le 7 et 8 Mars 2020 à la salle du Rotz de Maure de Bretagne-Val d'Anast. Sur ces deux jours, le public toujours aussi nombreux est venu applaudir la troupe du Pied en Couloisses de Guichen pour leur pièce « Tiercé gagnant », une comédie de John Chapman. Rires, bonne humeur et quiproquos étaient au rendez-vous. Pour cette 5ème collaboration, la troupe du Pied en Couloisses offre, encore une fois, tous les bénéfices des deux représentations à l'association. L'Amicale Laïque Chapelloise remercie la troupe pour leur confiance partagée.



Compte tenu des circonstances ( l'épidémie du Coronavirus), l'Amicale Laïque Chapelloise vous informe que la fête de l'école ne pourra pas avoir lieu au grand regret de tous : amicalistes, enseignants et enfants !!!.

L'Amicale laïque finit donc son année scolaire en demi teinte mais vous donne rendez vous courant septembre pour son assemblée générale. Cela sera l'occasion de venir rencontrer l'équipe et pourquoi pas même la rejoindre afin de soutenir et réaliser les projets artistiques et culturels des enseignants.



L'Amicale Laïque vous informe aussi l'arrêt de sa collecte de papiers ( PAPREC) et remercie chaleureusement les habitants pour leur participation pendant 4 ans et par ce fait d'avoir ainsi contribué à la réalisation des projets pour les enfants de l'école de la Roche Pourrée.



Restez INFORMÉ PRÉVENU ALERTE



Afin de rester informé sur les différents événements ou actualités de la Commune. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet

[www.lachapellebouexic.fr](http://www.lachapellebouexic.fr)

et à installer l'application mobile

« Panneau Pocket ».

## Réouverture de la déchetterie.



Toutes les bennes sont de nouveau accessibles depuis le 2 juin. Les usagers particuliers peuvent déposer l'ensemble de leurs déchets sur des créneaux qui restent aménagés :

**LUNDI - MERCREDI - SAMEDI  
DE 9H A 12H ET DE 14H A 18H**

Pour éviter les bouchons devant l'entrée de la déchetterie, il est conseillé aux usagers de venir plutôt en milieu de matinée ou d'après-midi, plutôt qu'à l'heure d'ouverture de la déchetterie (à 9h ou à 14h).

### CONDITIONS D'ACCES :

- port du masque obligatoire
- 1 personne par véhicule
- distanciation 1 mètre entre chaque personne.
- prévoir vos outils.

Les vendredis du mois de juin restent réservés aux professionnels du territoire (entreprises privées). La présentation du N° de Siret aux agents présents sur la déchetterie reste obligatoire.

### Autres informations :

**Accès informatisé :** la crise sanitaire a bouleversé l'organisation initiale pour la distribution des cartes d'accès (pass déchets). Les permanences de distribution ont dû être annulées. Le pass déchets sera nécessaire pour accéder aux déchetteries, au mieux, en fin d'année 2020. Les déchetteries sont presque toutes équipées de la barrière et de la borne d'accès (celles si ne seront pas mises en service avant la distribution des pass). L'enregistrement des cartes des usagers est en cours. Une organisation pour leur remise aux usagers est à l'étude.

## Attention démarchage.



Si vous recevez un appel d'une personne se posant des questions sur une démarche de ce genre, l'ARS confirme qu'elle n'opère pas chez les particuliers. Nous avons été informés qu'une société prend contact avec des particuliers pour effectuer des prélèvements d'eau chez eux. Cette information nous a été transmise par deux exploitants dans deux secteurs géographiques différents du département. Dans chaque cas, les con-

tacts ont été pris auprès des personnes âgées. Dans le cadre du contrôle sanitaire, les prélèvements sont réalisés par le laboratoire LERES (Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé) de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes. Les points de prélèvements validés en distribution sont situés dans des établissements recevant du public comme des mairies, cantines, hôpitaux. Le LERES n'a donc pas pris contact avec ces particuliers pour réaliser des prélèvements d'eau dans le cadre du contrôle sanitaire. Attention soyez vigilants !

# HORAIRES ET PERMANENCES :

## Mairie

Du lundi au vendredi  
de 8h45 à 12h15

**Permanences les  
samedis suivants**

De 9h30 à 12h00

**20 Juin**

**4 - 18 Juillet**



37 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.15

[www.lachapellebouexic.fr](http://www.lachapellebouexic.fr)

✉ [mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr](mailto:mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr)

**Permanence des**

**élus** de 10h à 12h00

Le samedi sur rendez-  
-vous

## Agence Postale

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30

Samedi de  
9h à 12h00



12 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.10

## Bibliothèque Municipale

Sur rendez-vous

Du mardi au vendredi  
de 16h00 à 18h00

Samedi  
de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71

✉ [bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)

## Espace Multimédia

Sur rendez vous  
Lundi, Mardi, Jeudi,  
Vendredi  
De 10h00 à 12h00



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71

✉ [linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com](mailto:linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com)

## Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus

☎ 02.99.92.46.99

Mairie de Guichen

☎ 02.99.52.05.75

## Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de  
son collaborateur Nicolas Elleouet au 06.64.82.58.50  
ou par mail [Nicolas.Elleouet@clb-an.fr](mailto:Nicolas.Elleouet@clb-an.fr)  
Vendredi de 15h à 18h à Guichen



## Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes

12, rue Blaise Pascal - BP 88051  
35580 GUICHEN

☎ 02 99 57 03 80

[accueil@vallonsdehautebretagne.fr](mailto:accueil@vallonsdehautebretagne.fr)

## Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous  
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75  
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



## Transports



Les dépliants concernant les nouveaux  
horaires des transports Illeneo en direc-  
tion de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à  
la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affi-  
chés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

## Déchetterie



Horaires aménagés :

Lundi, mercredi, samedi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Route de Maure à MERNEL

Se munir d'un masque.

Prévoir ses outils.

1 personne par véhicule.

Respecter les distanciations sociales.

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Jean-Yves BOUET,  
et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.

Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 620 Exemplaires.

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Juin 2020